

Les Villeréalais réclament leurs gendarmes

Ancêtres de la gendarmerie, les premières maréchaussées apparurent avec la Guerre de Cent ans (1337-1457). Il s'agissait à l'origine de polices à vocation militaire. Leurs compétences furent étendues à la population civile au XVI^e siècle puis elles prirent une dimension nationale avec l'implantation d'unités locales (1720) pour, finalement, devenir un corps unique. En 1791, la Révolution créait la Gendarmerie nationale. C'est dans cette grande restructuration que Villeréal – déjà ! – allait perdre sa brigade, suscitant la vive protestation de ses représentants (*ci-dessous*). Deux ans plus tard la loi du 28 Germinal an VI (17 avril 1798) réformait le corps et doublait ses effectifs. Mais les Villeréalais ne retrouvèrent leurs gendarmes qu'en 1847. Ils conservèrent leur brigade durant 170 ans, jusqu'à ce qu'elle soit rayée de la carte, le 31 décembre 2016.



Arrêté du Directoire du District de Monflanquin Séance Publique du II Germinal de l'an 4^{ème} de la République une et indivisible 31 mars 1796

Vu la pétition présentée par la Société populaire de Villeréal Réuni en sa municipalité tendant au rappel de la Brigade de gendarmerie qui a été transférée de leur Commune au Port Sainte Marie pour le service public disant qu'il est très avantageux que cette même Brigade rentre a sa première Résidence ou qu'il en soit créé une pour cette Commune chef lieu du Canton Très considérable.

Vu aussi la pétition du Citoyen lieutenant de la gendarmerie a la Résidence de Monflanquin qui expose que le Bien du Service rend urgent que la brigade de Villeréal y Rentre sans délai.

Considérant que les motifs qui déterminèrent la création d'une brigade à Villeréal bien loin d'avoir changé sont au contraire corroboré pour le travail qui augmenterait de jour en jour et par les mesures impérieuses de sûreté générale. Considérant que Villeréal est Chef lieu du Canton

très considérable limitrophe du Département de la Dordogne par sa position présente un centre apte a l'union des forces Considérant que la République payé le loyer des casernes a l'absence de la brigade.

Considérant que la Brigade du Chef Lieu du district ne peut suffire au service public et que par conséquent le bien général en souffre. Sur le rapport et Ce requérant l'agent municipal le directoire délibérant au nombre de quatre membres reconnoit urgent que la Brigade crée pour Villeréal est été transférée au Port Sainte Marie et ensuite à Aiguillon rentre à sa Résidence ou qu'il en soit organisée une nouvelle pour Villeréal.

Extrait de la présente sera envoyé à la déligence de l'agent National Amonettier Représentant du peuple en séance à Agen et au ministre de la guerre

Fait en séance le dit jour Signé au Registre. Jalabert, Vice président, Gervais, Augier, Murat et Lafaye Agent National.

Pour copie le **Secret** du district
Enduran

NB - Transcription mot pour mot de la lettre originale

